

A.D. CONSULTING GROUP

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 1 000 EUROS

Siège social : 46 rue du Général Delestraint

75016 PARIS

928 060 573 RCS PARIS

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 1^{er} JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six,

et le premier juillet,

Alexandre Duchemin, associé unique et président de la société A.D. CONSULTING GROUP, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'associé unique est en possession des documents suivants :

- les statuts sociaux,
- le texte des décisions proposées.

Il précise l'ordre du jour des présentes décisions :

- Transformation en SARL,
- Désignation du gérant,
- Modification de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

I - L'actionnaire unique décide de la transformation de la société en société à responsabilité limitée à compter de ce jour, sans que cette transformation emporte création d'une personne morale nouvelle.

II - Sous sa forme actuelle, la société sera régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les sociétés à responsabilité limitée et par les nouveaux statuts ci-après établis.

La société conservant sa personnalité juridique, continue donc d'exister, sous sa nouvelle forme, sans aucun changement dans son actif ni dans son passif, entre les titulaires actuels des parts composant le capital social.

DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique décide, en conséquence de l'adoption de la résolution qui précède et connaissance prise du projet de statuts de la société sous sa forme nouvelle de société à responsabilité limitée, adopte lesdits statuts.

TROISIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique décide de nommer comme gérant de la société, pour une durée illimitée :

- Alexandre Duchemin demeurant à Paris (75016) 46, rue du Général Delestraint.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'actionnaire unique décide de modifier l'objet de la société qui deviendra :

- L'activité d'agence de recrutement, de conseils en ressources humaines : recrutement, évaluation, accompagnement de collaborateurs et de demandeurs d'emploi, formation non continue
- la fourniture de toutes prestations de services, notamment en matière de conseil, d'assistance stratégique, administrative, financière, commerciale ou opérationnelle auprès des entreprises ;
- toutes activités de communication et de médias, incluant notamment la conception de stratégies, la création et la diffusion de contenus, ainsi que le conseil en image et en positionnement ;
- La prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, ainsi que la gestion et la cession de ces participations ;
- l'animation, la coordination et le contrôle de ses filiales et participations, notamment par la définition de la politique du groupe ;
- et, plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

CINQUIEME DECISION

En conséquence de la résolution qui précède, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 2 des statuts qui deviendra :

"Article 2 – Objet social"

"La société a pour objet :

- L'activité d'agence de recrutement, de conseils en ressources humaines : recrutement, évaluation, accompagnement de collaborateurs et de demandeurs d'emploi, formation non continue
 - la fourniture de toutes prestations de services, notamment en matière de conseil, d'assistance stratégique, administrative, financière, commerciale ou opérationnelle auprès des entreprises ;
 - toutes activités de communication et de médias, incluant notamment la conception de stratégies, la création et la diffusion de contenus, ainsi que le conseil en image et en positionnement ;
 - La prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, ainsi que la gestion et la cession de ces participations ;
 - l'animation, la coordination et le contrôle de ses filiales et participations, notamment par la définition de la politique du groupe ;
 - et, plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe."
-

Les présentes ont été signées par la mise en œuvre d'un processus de signature électronique permettant de procéder à la manifestation du consentement du signataire par l'apposition d'une signature électronique sur un document dématérialisé.

L'actionnaire unique déclare accepter que les présentes soient signées par l'intermédiaire de la plateforme de signature électronique « <https://extranet.jesignexpert.com/> » et reconnaît que l'utilisation de ce processus de signature électronique constitue un procédé fiable d'identification garantissant le lien entre le signataire, la signature électronique et l'acte auquel elle s'attache en application de l'article 1367 du Code civil et du décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique.

Signé électroniquement par :

L'actionnaire unique